



**DIRECCTE PACA**  
Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de  
l'Emploi  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
23/25,rue Borde - CS 10009  
13285 Marseille cedex 08  
téléphone : 04.86.67.32.00  
télécopie : 04.86.67.32.01  
[www.paca.travail.direccte.gouv.fr](http://www.paca.travail.direccte.gouv.fr)

**Service Europe  
et Affaires Internationales**

Accueil :  
tél : 04.86.67.33.26  
télécopie : 04.86.67.32.06  
mél : [fse.dr-paca@direccte.gouv.fr](mailto:fse.dr-paca@direccte.gouv.fr)  
<http://www.europe-en-paca.eu>

**Service d'information du public :**

travail info service : 0821.347.347  
(0.12€ ttc/mn)  
internet : [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)  
[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

<http://www.fse.gouv.fr>  
<http://www.europe-en-france.gouv.fr>

Réalisation : Véronique Vidal-Batilliot - Direccte PACA - Communication - 01/2011



# Compétitivité régionale et emploi



## 2007 - 2013

La création de la Direction a été l'occasion de redéfinir les compétences des différents services. Le service Interventions Européennes de l'ex-DRTEFP et l'ancienne Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRCE) ont ainsi été fusionnés dans un « Service Europe et affaires internationales » compétent pour le développement international des entreprises et l'animation des acteurs dans ce domaine, le volet international des politiques menées par le pôle 3E "Entreprises, Emploi et Economie" et l'optimisation des possibilités offertes par les fonds européens dont le **FSE**, une partie du **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional) et **ALCOTRA** (programme de la coopération transfrontalière France/Italie).

## Fonds Social Européen

Qui peut en bénéficier ?

- ▶ une entreprise ou un groupement d'entreprises,
- ▶ un établissement d'enseignement supérieur ou un groupement d'établissements,
- ▶ un organisme de recherche ou un groupement de laboratoires,
- ▶ un pôle de compétitivité,
- ▶ un pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES),
- ▶ une collectivité territoriale ou un établissement public,
- ▶ une chambre consulaire,
- ▶ un organisme professionnel,
- ▶ une association.....



## Le Fonds Social Européen - FSE

Son objectif est de soutenir les politiques publiques en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle pour renouer avec la croissance et l'emploi et permettre aux acteurs de s'adapter aux chocs économiques et aux processus de transformation sociale en cours.

En s'appuyant sur l'expérience et les acquis des programmes FSE 2000-2006, pour la période 2007-2013, les ressources sont mobilisées en faveur de quatre grands domaines d'actions prioritaires :

- ▶ Anticiper les mutations et préparer tant les entreprises que les salariés,
- ▶ Prévenir le chômage de longue durée en renforçant l'efficacité des services de l'emploi et les politiques actives d'accès à l'emploi
- ▶ Renforcer la cohésion sociale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi en conjuguant approche territoriale et logique de proximité
- ▶ Investir dans le capital humain et l'ingénierie sociale.

Le programme national est fortement déconcentré (plus de 85 % des montants FSE sont gérés par les Préfets de Région).

Aux côtés de l'Etat, différents organismes intermédiaires ont été sollicités pour gérer des crédits européens sous forme de "subvention globale" :

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils Généraux, les Gestionnaires de plans locaux d'insertion par l'emploi, les organismes paritaires collecteurs agréés, etc.....

**En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 277 M€ pourront être mobilisés au titre du FSE Programme 2007-2013.**